

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 3.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur.	101. au		27 pou.		
du mat.	dessus	60 deg.	7 lig.	N.-O.	Nuages
	de 0.				
Midi....	d. au-	deg.	27 pou.		
	dessus		lig.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
4 h.	h.	7 h.			
45 m.	6 m.	25 m.	Premier quart.	15	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 3 août 1838.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 3 août.

On s'est occupé dans cette séance de la question de notre théâtre secondaire. Nous donnerons dans un de nos prochains numéros le compte-rendu de cette séance. La discussion a été ouverte par M. Gastine qui a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

Après le lumineux rapport que vous avez entendu, rapport dans lequel, ce me semble, tout ce qui peut amener l'approbation du projet qui vous est soumis a été si habilement développé, il y a peut-être quelque témérité de ma part à prendre la parole pour en soutenir les conclusions. Je m'expose, sans doute, à ne vous offrir que des répétitions froides et décolorées. Cependant je ne puis garder le silence. J'ai dans la question qui s'agit une position en quelque sorte tout exceptionnelle, puisque, partisan d'abord d'un plan que je regarde aujourd'hui comme incomplet, je me suis prononcé, à la suite d'une discussion approfondie, au sein de vos commissions réunies des intérêts publics et des finances, pour l'amendement de la majorité de ces commissions.

Deux points me paraissent, en ce moment, hors de toute controverse :

Le premier, la nécessité d'un théâtre secondaire ;

Le deuxième, le choix de l'ancien théâtre des Célestins.

Cela posé, ma discussion doit se renfermer dans l'examen des plans offerts au conseil.

Le premier projet, celui de M. Falconnet, auquel, comme je l'ai déjà dit, je m'étais rattaché dans l'exploration des lieux que vos commissions m'avaient chargé de faire de concert, est remarquable par sa simplicité, séduisant par le peu de dépenses qu'il entraîne ; ce projet, vous le savez, consiste à avancer de six à sept mètres la façade actuelle du théâtre proprement dit, et à opérer quelques changements intérieurs. La lecture du rapport vous les a fait suffisamment connaître.

L'exécution de ce projet, suivant les approximations de son auteur, ne dépasserait pas 500,000 fr.

En admettant cette approximation comme rigoureusement exacte, nous trouvons que le sacrifice annuel demandé à la ville serait de 500,000 fr. Il est aujourd'hui de 70,000 fr.

En effet, l'intérêt à 5 p. 0/0 du capital de 500,000 fr., employé à l'achat et à la restauration du théâtre, serait, pour chaque année, de

Somme à laquelle il faudrait ajouter, pour subvention au directeur, celle de

70,000

95,000

Mais comme sur le montant de l'allocation annuelle, le directeur devrait abandonner, pour prix du loyer de la salle,

35,000

Que, de plus, le prix des locations étrangères au théâtre s'élève à

10,000

Vous aurez à retrancher

45,000

de la dépense de 95,000 fr., énoncée tout-à-l'heure,

ce qui en réduira le chiffre à

50,000

Ce chiffre, comparé à celui de

70,000

montant actuel de la subvention annuelle accordée

au directeur, établit une économie de

20,000

Sous ce point de vue, l'exécution du projet de la sous-commission présente un grand avantage financier ; mais cet avantage, d'ailleurs, comme je vais avoir l'honneur de vous l'exposer, est-il une compensation suffisante des désavantages multipliés qui s'offrent à tous les yeux, qui frappent tous les esprits ?

Je dis que l'avantage est douteux. Voici, Messieurs, sur quoi je me fonde.

Vous accordez, en ce moment, à tort ou à raison, une subvention considérable au directeur des théâtres.

Cette subvention, contre laquelle des esprits judicieux s'élèvent, mais qu'il serait hors de propos peut-être de discuter en ce moment, cette subvention, dis-je, suffit à peine à la direction ; c'est là un fait avéré, dévoilé d'ailleurs au sein de vos commissions par celui de MM. les adjoints spécialement chargé des beaux-arts ; ce fait, dès lors, est acquis à la discussion. Bientôt, a dit notre honorable collègue, vous serez obligés de donner 100,000 fr. au lieu de 70,000 ; ainsi nous sommes menacés de voir nos dépenses s'accroître de 30,000 fr., et nous le sommes, Messieurs, au moment où la direction jouit d'une salle secondaire qui contient 1,800 spectateurs. Que sera ce donc si la salle nouvelle ne peut en recevoir plus de 1,400 ? Quelles ne seront pas alors les prétentions de M. Provençe ou de ses successeurs ? Ces prétentions, fondées ou non, pourront-elles être moindres que celles annoncées aujourd'hui ? Vous ne le pensez pas ; et, consultant l'histoire de la subvention théâtrale et des variations qu'elle a subies, variations toujours onéreuses au trésor communal, je dis, non pas qu'elle devra être, mais qu'elle sera augmentée. Cependant, comme, au moment où cette prétention se produira officiellement, la question de subvention pourra être examinée au fond, comme alors le conseil municipal pourra faire entrer dans ses appréciations et le talent de l'administrateur, et le choix de son répertoire, et le choix de ses acteurs, j'admets qu'on réduise de moitié l'augmentation du subside demandé ; ce subside, aujourd'hui de 70,000 fr., sera alors de 85,000, et la dépense totale annuelle ne sera plus de 95,000 fr., mais de 110,000, qui se composeront ainsi :

Intérêts des 500,000 fr.,

Subvention,

25,000 fr.

85,000

Total,

110,000

Sans doute de cette somme il faudra toujours déduire celle de

10,000 fr., produit des locations étrangères au théâtre ; mais

pourrez-vous en déduire également celle de 35,000 fr. pour prix

du loyer de ce même théâtre ? Je ne le pense pas.

En effet, si pour la salle du Gymnase, qui contient 1,800

places, le directeur abandonne annuellement 35,000 fr., pour-

ra-t-il, pour une salle réduite à 1,400 places, abandonner la même

somme ? Ce prix, Messieurs, devra nécessairement être réduit ;

cette réduction sera, au minimum, de 5,000 fr., c'est-à-dire que

le théâtre ne sera plus loué que 30,000 fr., ci 40,000 fr.

Ainsi, le produit total du théâtre des Célestins restauré ne

sera plus que de 40,000 fr., lesquels, retranchés de la dépense

totale de 110,000 fr., portent encore le sacrifice imposé au bud-

get à 70,000 fr., somme égale à celle que le budget supporte en

ce moment.

Ainsi vous n'auriez pas obtenu d'économie. Cette économie,

je l'avais appelée douteuse ; elle est impossible.

Et maintenant quels seraient les avantages ou plutôt les dés-

avantages de cette incomplète restauration ?

La façade du théâtre aurait sur la place une saillie de sept

mètres.

Je ne sais, mais abstraction faite de toute autre considération,

je ne sais, dis-je, si sous le rapport architectural la saillie de

sept mètres et le reculement des deux maisons aux flancs de

cette saillie ne présenteront pas quelque chose de bizarre, de

discordant, de peu compatible avec les idées du beau, surtout

si l'on considère que l'ordonnance de cette façade ne sera et ne

pourra former qu'une disparité choquante avec celle des deux

maisons dont je parle ; or, ce qui fait la beauté d'un bâtiment,

n'est-ce pas la parfaite harmonie de toutes les parties qui le

composent ?

Certes, je ne nierai pas que le projet que j'examine ne pré-

sente quelques avantages ; ainsi, il permet de donner aux spec-

tateurs 120 à 130 places de plus ; il permet de régulariser et d'é-

largir les couloirs, de créer quelques emménagements nouveaux ;

mais il est entaché d'une imperfection notoire, de l'impossibi-

lité de modifier les dimensions mesquines, insuffisantes de la

scène, et, cette impossibilité me paraît si grave que, seule, à

défaut d'autre cause, elle devrait faire repousser le projet.

Ainsi que vous l'a dit l'honorable rapporteur, les exigences

de la scène croissent. C'est un malheur sans doute ; il ne nous

appartient pas de le conjurer. Liés au temps où nous vivons,

nous devons en subir les caprices. Nous ne sommes pas les ré-

gulateurs du goût, mais les tuteurs de la fortune communale, et

puisque on déserte Molière et Racine pour les pièces à grand

spectacle (le terme est consacré), donnons au directeur une salle

assez vaste pour contenir les amateurs du genre, une scène dont

les dimensions puissent se prêter au déploiement de la pompe

malheureusement introduite dans les jeux scéniques. De cette

manière, la direction des théâtres pourra réaliser des recettes,

et ces recettes, à leur tour, réagiront, dans une proportion

inverse, sur le tribut annuel dont votre budget est grevé.

Or, messieurs, supposons que vous vous raidissiez aujourd'hui

contre cette exigence, que vous laissiez la scène du théâtre

restaurée dans ses étroites limites, pourriez-vous, plus tard,

dominés par une impérieuse nécessité, donner à cette scène le

développement devenu indispensable ?

Quand je dis que vous ne pourrez pas plus tard opérer la

transformation exigée, j'entends que vous ne l'obtiendrez qu'avec

de grands sacrifices, plus grands, sans contredit, que ceux

qui vous sont demandés aujourd'hui ; j'ajoute que vous vous

trouverez dans des circonstances bien plus défavorables.

Si vous restez dans les limites du projet que je discute, la

scène ne pourra recevoir de développement sur ses flancs, et

j'insiste sur cette observation que confirme un coup d'œil jeté sur

le plan ; vous ne pourrez en faire qu'un parallélogramme al-

longé. Pour obtenir cette forme disgracieuse, il faudra reporter

le mur occidental à quelques mètres en arrière, et acquérir, pour

avoir le droit d'opérer ce reculement, une partie des mai-

sons latérales sur lesquelles ce mur a maintenant droit d'appui.

Certes, cette acquisition ne se fera pas sans bourse délier, avec

d'autant plus de raison que les propriétaires, prêts aujourd'hui

à faire des sacrifices pour le rappel du théâtre, se montreront

alors d'autant plus exigeants que leur vœu aura été accompli ;

cependant vous n'aurez obtenu qu'une scène informe, qui

prêtera peu à l'illusion théâtrale, puisque l'avant-scène sera

toujours resserrée ; vous n'aurez obéi qu'à une partie du besoin

qui se fait sentir. Dans la salle, pas une place de plus donnée à

la foule qui se pressera dans son étroite enceinte ; point de vo-

mitoire nouveau offert à l'écoulement, à la facile circulation de

cette foule.

Et remarquez enfin, Messieurs, qu'à quelque époque que s'o-

père ce changement dans les dimensions de la scène, vous se-

rez dans la nécessité de suspendre les représentations du théâ-

tre secondaire pendant toute la durée du temps employé à cette

opération ; car vous n'aurez pas, comme aujourd'hui, la faci-

lité et la jouissance d'un théâtre provisoire ; tandis que, dans

ce moment, plusieurs années peuvent être consacrées aux tra-

vau du nouvel établissement sans que les représentations soient

interrompues.

On a dit, il est vrai, que le Gymnase menaçait ruine, que

des mouvements s'étaient manifestés dans cette construction,

que la population s'était émue du danger presque imminent

d'un sinistre. Ces assertions, je l'avoue, m'ont peu touché ; d'a-

bord, parce que j'ai pleine confiance dans la sollicitude éclair-

ée de l'administration dont le premier devoir est de veiller à la

sûreté des citoyens, et que je suis convaincu qu'à la moindre

apparence de danger les mesures convenables seraient im-

médiatement prises ; ensuite, parce qu'il me semble, même dans

l'ignorance où je suis des clauses du traité de la construction

du théâtre provisoire, qu'un revenu annuel de 35,000 fr. pour

une construction qui n'a pas dépassé, m'a-t-on dit, 150,000 fr.,

permet aux propriétaires de tenir constamment le théâtre en

état, et que, de plus, je ne puis croire que la ville ait été assez

oublieuse de ses droits pour ne s'être réservée, pour prix

de son consentement à l'envahissement presque total de la place

des Jacobins, qu'une jouissance sans fruit, pendant quatre an-

nées, d'un établissement construit dans la prévision d'une jouis-

sance effective.

Ne soyons donc pas effrayés du tableau rembruni qui nous a

été présenté, et repoussons le projet :

1° Parce qu'il n'offre à la ville aucune économie ;

2° Parce qu'il ne satisfait aucun des besoins reconnus par tout

le monde, savoir :

Un agrandissement convenable de la salle,

Un développement convenable de la scène ;

3° Parce qu'il est incomplet et laisse à l'avenir le soin d'opé-

rer deux changements qu'il est de notre devoir d'opérer aujour-

d'hui, qu'il ne serait que provisoire, et qu'en administration

rien n'est désastreux comme le provisoire ;

4° Parce que ces changements, dans l'avenir, seraient, à

moins d'énormes sacrifices, à peu près impossibles ;

5° Parce que la jouissance gratuite pendant quatre années de

la salle du Gymnase, jouissance qui ne peut être que nominale,

permet d'apporter aux travaux des Célestins toute la maturité,

tout le temps nécessaires à une construction durable ;

6° Enfin, parce que, sous le rapport de l'art, ce projet ne

remplit que très-imparfaitement les conditions qu'il impose.

Le second projet, Messieurs, celui de vos commissions, plus

vaste dans son ensemble, mieux ordonné dans ses dispositions,

consiste à joindre à l'acquisition de la propriété de Vauxonne

celle de la maison voisine, au sud de cette propriété, et à avan-

cer la façade totale de douze mètres sur la place des Célestins.

Je ne vous rappellerai pas, Messieurs, les avantages que peut

offrir au directeur de vos théâtres, et conséquemment à la ville,

la construction d'un monument qui, avec de vastes dimensions

de salle et de scène, présentera des emménagements commodes,

indispensables, et qui, dans la salle provisoire, sont insuffi-

sants ou manquent tout-à-fait. Le travail de M. le rapporteur

est complet ; vous en avez tous conservé le souvenir.

J'aborde la question de finances, puisque cette question doit

avoir une si grande influence sur le vote qui vous est demandé.

L'acquisition de la propriété de Vauxonne ; celle de la mai-

son Pillat ; toutes les constructions, conséquence du projet ; en

un mot, la totalité des dépenses a été portée au maximum par

l'honorable M. Falconnet, à la somme de 1,200,000 fr.

J'accepte pour un instant cette évaluation, et je raisonne ainsi :

Si, pour cette évaluation, nous procédons comme nous l'avons

fait pour celle du projet de 500,000 fr., pour le projet incom-

plet, nous trouvons que l'intérêt à 5 p. 0/0 de cette somme

sera, pour chaque année, de

60,000 fr.

En ajoutant à cet intérêt le chiffre de la subven-

tion théâtrale, subvention que je prends telle

qu'elle est en l'état, mais que probablement vous

seriez un jour d'avis de réduire, soit

70,000

Nous trouvons que la dépense annuelle à porter

à votre budget sera de

130,000 fr.

Mais, grâce à l'acquisition de la maison Pillat,

le revenu des parties du monument étrangères au

théâtre, qui dans mon premier aperçu n'était, sui-

vant les indications de M. Falconnet, que de

10,000 fr., sera doublé au moins et porté en recette

pour

barrassante pour le présent; sous ce rapport, le projet a donc droit à votre faveur.

Il y a droit encore, car :

- 1^o Il satisfait aux exigences de l'art dramatique, tel que les novateurs le comprennent ;
- 2^o Il satisfait aux besoins de la population ;
- 3^o Il respecte des droits acquis ;
- 4^o Enfin, il donne à votre nouvelle acquisition le caractère monumental qu'elle doit avoir.

Cependant, je ne me dissimule pas que de graves, de sérieuses objections peuvent être soulevées.

On a dit, et l'on répètera sans doute, que la somme à dépenser est énorme; j'en conviendrai avec les adversaires du projet; mais ils me permettront de leur faire remarquer que cette somme, tout énorme qu'elle est, considérée comme spéculation, présente un bénéfice certain de 1 p. 0/0 par an, ce qui, sur un million, n'est point à dédaigner; et, en effet, empruntant au plus à 4 1/2 p. 0/0, vous percevez un intérêt de 45,000 f.; votre location produira au contraire un revenu de 55,000 f.; ce qui, ce me semble, établit bien une différence d'intérêt en votre faveur de 1 p. 0/0 par an.

On a dit, et l'on répètera sans doute, que les propriétaires voisins s'opposeraient au rétrécissement de la place et subsidiairement réclameraient des indemnités pour ce qu'ils appelleraient une spoliation.

On a dit, et l'on répètera sans doute, que réduire de 12 mètres une place spacieuse et régulière est un acte de vandalisme, dans une cité surtout où les places vastes et régulières sont si rares.

M. le rapporteur a d'avance répondu :

Qu'il était douteux que les propriétaires eussent le droit de réclamation qu'on leur prête; que, l'eussent-ils, ils paraissent plus que disposés à le sacrifier pour reconquérir un établissement dont l'absence leur a été si funeste. Ajoutons qu'en tous cas, l'expropriation pour cause d'utilité publique ferait raison de l'exagération des demandes qui seraient formées, si ces demandes l'étaient, et si elles étaient exagérées; ainsi sur ce point pas de craintes sérieuses à concevoir : l'intérêt des propriétaires et l'intérêt qui s'attache à cette quotité nous garantissent d'avance ou la complète renonciation à des indemnités, ou du moins des demandes raisonnables.

Quant à l'objection résultant du rétrécissement de la place, je confesse que ce n'est qu'à regret que je verrai s'opérer ce rétrécissement; mais quand je considère, ainsi que l'a établi M. le rapporteur, que, malgré l'empiètement de 12 mètres, l'aire de la place des Célestins sera double encore de celle de la Comédie, il me semble que l'inconvénient est moins grave, le reproche de vandalisme moins mérité. D'ailleurs, les abords de la place sont spacieux, commodes; tout s'y meut avec facilité, et l'air, dont le renouvellement et la circulation sont si utiles à la santé publique, y circule et s'y renouvelle librement. Si donc il était vrai de dire que la place y perdrait sous l'aspect monumental, du moins on peut dire aussi que l'hygiène n'aurait pas à souffrir du changement proposé.

Par tous ces motifs, je repousse le projet de la sous-commission, et je vote pour l'amendement dans toute son extension.

Paris, 1^{er} août 1838.

Les journaux ne faisaient pas une vaine supposition lorsqu'ils annonçaient que les ovations reçues par M. le maréchal Soult en Angleterre avaient commencé à éveiller les susceptibilités de la cour, et que l'on se préparait à le recevoir avec beaucoup de réserve. La réception qu'il a trouvée au Havre, à son retour d'Angleterre, prouve assez que l'on n'est pas très-satisfait de l'importance politique que le maréchal Soult s'est acquise depuis son ambassade en Angleterre.

Il y a déjà long-temps que nous avions prévu que l'on repousserait bien loin l'idée de le laisser entrer dans le cabinet, de peur qu'il voulût s'aviser de gouverner par lui-même et d'y accaparer toute l'influence présidentielle; on peut voir maintenant que l'on veut s'attacher à dissiper toutes les fumées ambitieuses que le maréchal pourrait avoir rapportées de Londres. Il est bien probable qu'il ne fera pas un long séjour à Paris. Après avoir reconnu les dispositions peu favorables du cabinet français, il se hâtera de partir pour ses propriétés du Tarn.

Les extraits suivants du *Journal du Havre* feront juger de l'accueil que les autorités de cette ville ont fait au maréchal.

Le maréchal Soult, après avoir accepté un déjeuner à Sheerness, à bord du vaisseau amiral, est parti avant-hier matin pour le Havre, à bord du steamer *le Météore*, accompagné du steamer *le Phaéton*. Le paquebot à vapeur anglais *le John Wood*, ayant passé devant Sheerness au moment où le *Météore* recevait le maréchal, avait annoncé, en arrivant hier matin dans notre port, qu'il avait laissé au bas de la Tamise les deux steamers de l'ambassade faisant la même route que lui. Mais le mauvais temps qu'on avait éprouvé pendant la nuit avait fait d'abord supposer que le *Météore*, au lieu de continuer à se diriger sur le Havre, avait dû se décider à faire route sur Boulogne pour y débarquer le maréchal, fatigué de la rigueur de sa traversée.

Hier cependant, à 4 heures de l'après-midi, les signaux de la grève annoncèrent les deux bateaux de l'ambassade à six lieues dans le nord. Un grand pavillon tricolore fut alors arboré sur la tour François I^{er}.

Un détachement de grenadiers et de voltigeurs du 1^{er} régiment léger arriva sur la place des Pilotes pour former le piquet d'honneur du maréchal; mais ce n'est qu'à 7 heures que le *Météore* put mettre le maréchal à terre. Une foule considérable s'était portée sur la jetée du nord et sur la place des Pilotes pour saluer le maréchal Soult à son retour sur la terre de France.

Les autorités militaires, à l'arrivée du canot du *Météore* sur la cale de la place des Pilotes, se sont présentées pour escorter le maréchal jusqu'à l'hôtel de l'Amirauté où des appartements avaient été préparés, dans l'après-midi, pour le recevoir.

Au moment où le maréchal quittait, sur rade, le steamer sur lequel il avait pris passage, le *Météore* et le *Phaéton* ont exécuté une salve d'artillerie.

La terre n'a pas répondu à cet appel, soit que les dispositions nécessaires n'eussent pas été prises à temps, soit que l'autorité n'eût pas reçu l'ordre de répondre au salut des deux navires de l'Etat.

— Il paraît que la marine avait seule été prévenue de l'arrivée probable du maréchal Soult dans notre ville, et

qu'elle seule aussi avait reçu les ordres nécessaires pour la réception à faire au maréchal à son débarquement au Havre.

Hier, en effet, les états-majors de la garnison et de la marine se sont présentés chez le duc de Dalmatie, sans qu'on ait pu voir dans le nombre des visiteurs une seule de nos autorités civiles revêtue de ses insignes. Ce n'est même, dit-on, qu'après avoir reçu la visite officielle des autorités militaires, que M. le maréchal a reçu la visite officieuse de M. le maire et de M. le sous-préfet en simple costume de ville. L'extrême réserve apportée par l'autorité civile dans les manifestations de joie qu'elle aurait pu faire éclater dans cette circonstance, semblerait prouver jusqu'à la plus parfaite évidence qu'aucun ordre du ministère n'avait été donné au Havre pour l'accueil à faire au maréchal; et, en pareille conjoncture, on sait assez comment les autorités civiles interprètent le silence de l'autorité suprême.

Le maréchal Soult, au reste, a paru être si désagréablement frappé de la froideur de l'accueil qu'il a reçu chez nous à la suite de toutes les démonstrations d'amour dont il venait d'être l'objet en Angleterre, que, le soir même de son arrivée au Havre, il a fait ses dispositions pour partir le lendemain à cinq heures, quoiqu'à son départ de Londres, il eût formé le projet de passer vingt-quatre heures dans notre ville pour en visiter les établissements. Si nous allions même jusqu'à ajouter foi à quelques mots assez vifs que l'on nous a rapportés, nous serions aujourd'hui portés à supposer que le maréchal a quitté le Havre dans des dispositions bien différentes que lorsque tous nos corps constitués sollicitèrent l'honneur de lui être présentés.

Il est plus que probable que, si le maréchal avait pu prévoir la réception toute négative qu'on se préparait à lui faire au Havre, il se serait bien gardé de changer son itinéraire de Londres à Boulogne, pour celui qui l'a condamné à faire une traversée de trente-six heures, au bout de laquelle il ne devait rencontrer que le présage certain de la défiance que sa présence va inspirer aux sommités du pouvoir actuel.

— Lorsque le maréchal Soult a pris congé de ses hôtes d'Angleterre, dimanche, à une heure du matin, toutes les troupes, musique en tête, se trouvaient sous les armes à la Tour de Londres. Les gardes de la Tour, la torche à la main, ont accompagné le maréchal jusqu'à l'embarcation qui l'attendait pour le transporter à bord du *Météore*. Partout la foule, que le maréchal était obligé de traverser à cette heure si peu avancée du jour, a fait éclater le plus vif enthousiasme au milieu des fanfares et des hourras qui saluaient son départ.

A dix heures, le maréchal est arrivé à bord du vaisseau amiral *Kowe*, de Sheerness, où l'attendait un splendide déjeuner offert par l'amiral Welles-Otway. Au moment où le duc de Dalmatie a quitté le vaisseau amiral, tous les bâtiments de l'escadre et les forts situés sur le rivage ont fait entendre trois salves d'artillerie, auxquelles les deux steamers français ont répondu. Vers midi, le *Météore* et le *Phaéton* ont quitté la Tamise pour se diriger vers le Havre.

— Le maréchal Soult est parti de notre ville ce matin (31 juillet), à sept heures, accompagné de son fils le marquis de Dalmatie, de M. de Mornay, son gendre, du marquis de Bassano, du duc de Vicence, et de son aide-de-camp, M. le colonel de Dinan.

La voiture du maréchal était suivie de cinq autres voitures de voyage.

— Le *Météore* est entré à la marée du matin dans le vieux bassin où une place à quai lui avait été préparée. Le *Phaéton* est occupé à débarquer, sous la grue du quai de l'île, les bagages du maréchal.

DÉSORDRE MORAL.

« La société actuelle est toute pleine de gens froissés, accablés, égarés, désenchantés, désespérés. Ils ne veulent plus de la vie, parce qu'ils ne peuvent pas la porter avec son lourd fardeau de travaux et de devoirs; et ils sont comme ces soldats débiles, tombés sur les flancs d'une armée en campagne, qui se tuent pour n'être point tués par l'ennemi.

» Alors, tout ce que ces pauvres gens désirent, c'est de faire un usage tant soit peu extérieur et solennel de leur dernier jour. Ils veulent tomber avec grâce, comme le gladiateur mourant; ils écrivent au public en vers ou en prose; si ce n'est au public, c'est toujours à quelque ami; et, chose qui montre à quel point ils se tuent par force plutôt que par conviction, c'est la discussion qu'ils entament toujours avec le public ou avec l'ami, pour expliquer leur action et convaincre l'auditoire. S'ils étaient convaincus et s'ils se tuaient spontanément, ils ne discuteraient pas. Mais non, ils y sont tous forcés, les malheureux; ils meurent parce qu'ils ne peuvent plus vivre; et il y a une pudeur de l'ame qui nous en fait couvrir soigneusement les parties honteuses, quand nous trébuchons et tombons par les chemins. »

Ce n'est pas nous qui avons dit cela : c'est une feuille qui défend tout ce qui tient au régime actuel, avec l'optimisme le plus résolu.

Oui, la société est toute pleine d'hommes pour qui la vie est un intolérable fardeau; et quel désordre moral ne faut-il pas que la société porte en elle-même, pour qu'on y trouve si peu de ressort au plus énergique de tous nos sentiments, le désir de la conservation ?

Mais constater le mal n'est pas tout : pour arriver à le guérir, il en faut soigneusement rechercher la cause. Nous la trouvons, nous, dans les institutions qui encouragent et protègent l'individualisme le plus effréné qui fut jamais.

Nous ne dirons pas, comme le journal *la Presse*, que le grand nombre des suicides se doit imputer à la nature des livres qu'on met sans discernement aux mains du peuple. Nous ne rejetterons pas, comme elle, toute la responsabilité de ce grand fléau sur les exaltations politiques, non plus que sur le goût du luxe, créé par la révolution.

Il est au désordre moral dont nous sommes témoins des causes plus actives et plus générales.

Et d'abord, si nous étudions nos lois, qu'y trouvons-nous ? Les législateurs de l'antiquité avaient toujours un but vers lequel ils cherchaient à pousser la société. Pour atteindre ce but, ils avaient besoin d'alimenter certaines passions, d'en amortir certaines autres. C'est à quoi ils s'appliquaient avec le plus grand soin. Et pour cela, tout leur servait : les jeux, les fêtes, les spectacles, les récompenses. Toutes leurs prescriptions portaient

l'empreinte d'une idée-mère, et la morale se trouvant dans la loi elle-même, les citoyens ne pouvaient obéir à la seconde sans apprendre à pratiquer la première.

Aujourd'hui, qu'on nous dise à quoi se réduit la partie morale de la législation. Nos lois sont faites pour empêcher le mal; contiennent-elles quelque chose qui pousse au bien ? A quelle règle fixe et solennellement proclamée rapporterons-nous la direction des esprits ? Quelle place occupent dans nos codes les fêtes et les spectacles, les récompenses et les arts, tout ce qui agit sur les passions humaines ? Or, sans cette unité de volonté, que veut-on que soit la société, sinon une agglomération d'individus pour ainsi dire juxtaposés ? Mais que deviennent alors tous les appuis, tous les encouragements, toutes les consolations dont l'association des sentiments et des intérêts est une source si féconde ? Chacun est obligé de se fier à ses propres forces, de se faire à lui-même sa philosophie et sa morale; cause active de découragement et d'infirmité, de scepticisme et de désespoir.

Nos institutions ont cela de doublement funeste qu'elles fournissent aux désirs de l'ame une excitation violente, et qu'elles créent un tel pêle-mêle d'intérêts, que cette excitation devient pour la plupart des citoyens le plus dangereux de tous les pièges.

« Avec le laissez-faire, a-t-on dit, vous pouvez tout désirer parce que vous pouvez arriver à tout. Sur votre route aucun des obstacles que la loi peut créer. Libre à vous de mesurer la longueur de votre course à l'audace de vos désirs. » Le fait est cependant que le développement intellectuel et social du pauvre est rempli de difficultés et d'angoisses. Pour un qui soutient son vol, combien retombent à terre, haletants et épuisés ! Cela doit être, puisque tout principe d'association est méconnu, puisque la loi, au lieu d'être pour chacun et pour tous un instrument de progrès, un appui ou un guide, n'est autre chose qu'une grande menace suspendue sur certaines têtes; cela doit être, puisque, dans ce régime de compétition universelle où nous vivons, nous avançons, non pas en nous donnant la main les uns aux autres, mais en nous heurtant avec une aveugle rage. Dans cette lutte générale née de l'esprit d'individualisme, quelle est la fortune qui ne se compose pas de mille ruines accumulées ? Quel est le succès qui ne représente pas une foule de douleurs, de déceptions et de défaites réunies ? Ne demandez pas pourquoi l'industrie de l'homme que voici prospère; il est parvenu à marcher sur la tête de cent rivaux. Est-il surprenant que toutes ces espérances, si vivement excitées et si brusquement anéanties, conduisent les âmes vacillantes de la douleur au désespoir, et du désespoir au suicide ?

D'ailleurs, l'homme a besoin, contre les revers et les désenchantements de la vie, de certaines consolations supérieures qui lui manquent aujourd'hui, parce que les législateurs ne font rien pour rétablir, au moins sur des bases nouvelles, cette unité morale que les révolutions ont mêlée au naufrage de toutes les choses et de toutes les idoles du passé. Le scepticisme est comme le renard de l'enfant lacédémonien. Nous l'avons caché sous notre tunique, et il nous ronge les entrailles.

Et plutôt à Dieu que le mal ne se révélât point par des symptômes plus hideux que le suicide ! Mais, il faut bien le dire, jamais le vice n'avait mis plus de cynisme dans ses emportements, jamais le crime n'avait mis dans ses œuvres un raffinement plus odieux. Le meurtre, pour certaines gens, n'a-t-il pas fait partie d'un horrible système ? N'avons-nous pas vu des assassins se piquer de logique, et le bague n'a-t-il pas eu ses Montesquieu ?

Avouer cet immense désordre, et donner pour conclusion à ces aveux qu'il ne faudrait pas donner tant de publicité aux aventures tragiques, n'est-ce pas une véritable dérision ? Il faut d'autres remèdes. Avez-vous guéri cette société malade, quand vous lui aurez défendu de contempler ses blessures ?

(Bon Sens.)

M. DE LA MENNAIS.

Voici des renseignements dont nous croyons pouvoir garantir l'exactitude sur les circonstances et les motifs de la perquisition faite chez M. de La Mennais.

Tout le monde sait que le célèbre écrivain faisait partie d'une commission organisée publiquement et destinée à distribuer des secours aux détenus politiques. M. Raban était membre, nous croyons même secrétaire de cette commission, et M. de La Mennais dut naturellement avoir des rapports avec lui. L'année dernière, M. de La Mennais, qui songeait à créer un nouveau journal, écrivit de la Champagne à M. Raban pour lui demander des renseignements sur certains détails matériels que, par sa profession, M. Raban pouvait être à même de lui fournir. On aura trouvé ces lettres dans les papiers de ce prévenu, et telle est la seule raison à laquelle on puisse attribuer la visite domiciliaire opérée chez un de nos écrivains les plus éminents. La police, qui ne recule devant rien, ne s'arrêta pas devant l'absurdité de confondre M. de La Mennais dans une conspiration de balles fondues et de fabrication de poudre, comme si, par sa position, ses antécédents et son caractère, l'illustre auteur des *Paroles d'un Croyant* pouvait avoir une autre arme que sa plume. Un commissaire donc, accompagné de son escorte ordinaire, se transporta dans l'hôtel habité par M. de La Mennais, et avant de pénétrer dans l'intérieur, ce fonctionnaire avait déjà opéré une importante capture; il avait intercepté deux lettres qu'un commissionnaire allait porter à leur adresse.

Cette mesure prise, la police s'est emparée de diverses parties de l'appartement, et deux surveillants ont été placés à la cuisine afin d'en garder à vue la vieille gouvernante. Ensuite le commissaire a procédé sans façon à l'ouverture des lettres, et a permis leur départ après avoir constaté leur parfaite insignifiance. Alors a commencé l'inspection des papiers; tout a été lu, tout a été fouillé, tout, jusqu'à des lieux où M. de La Mennais a bien été forcé de laisser entrer la police sans lui.

En résultat, deux pièces sont restées au pouvoir des perquisiteurs : l'une relative à un secours accordé par M. de La Mennais à un ecclésiastique; l'autre encore plus étrangère, s'il se peut, à la conspiration, mais dans laquelle se trouvait le nom de M. Raban.

Il faut cependant que la société sache bien dans quel régime elle vit sous ce système qui se dit si magnanime et si libéral. Il est passé en fait maintenant que toutes les connaissances des prévenus, si on trouve leur nom chez lui, sont justiciables des visites domiciliaires; que dès lors la police aura le droit de revisiter dans les archives de la famille, de porter son œil curieux dans les mystères de l'intimité, et de pénétrer, comme elle l'entendra, dans les secrets des affaires particulières. Et cette dernière circonstance n'est pas une hypothèse; l'une des pièces saisies chez M. de La Mennais est justement un papier d'affaires. Aujourd'hui donc ce n'est pas assez, pour éviter de compter sur sa ruse et d'aussi graves désagréments, de pouvoir compter sur sa conduite et sur sa réserve personnelle. Il faut encore mettre en surveillance, pour ainsi dire, tous ceux avec qui on entretient des liaisons d'amitié ou de simples relations. Ce fait s'est manifesté dans l'instruction du complot Huber; il se renouvelle contre un homme aussi paisible que M. l'abbé de La Mennais. Avec

un tel régime, il est évident qu'il n'y a de sécurité pour aucune personne, ni pour aucune opinion.

Maintenant nous demandons s'il est un esprit qui ait pu supposer, dans le pouvoir comme en dehors, que M. l'abbé de La Mennais dirigeait, dans le dessein de renverser le trône, des hommes occupés à fonder des balles. Dès lors, quel est le but de ces misérables persécutions? N'y a-t-il donc plus rien de respectable, ni l'éclat du talent, ni le saint caractère de la vieillesse! Sachons, nous du moins, réclamer que le gouvernement honore les grandes capacités qui honorent le pays. Nous ne paragonons pas toutes les convictions de M. l'abbé de La Mennais, mais est-ce une raison pour que nous ne protestions pas en faveur d'une probité inattaquable, pour un des noms qui contraindrent le plus à grandir au dehors l'influence et l'éclat des idées et des lettres françaises.

En finissant, un mot à M. de Montalivet. Il a, dans huit jours, acquis de singuliers titres à l'estime de la postérité, si jamais son nom arrive jusqu'à elle. Il a eu le courage de publier les rêveries d'une femme dans le délire; il vient d'ordonner une mesure inexplicable envers un des hommes les plus célèbres et les plus inoffensifs de la France. A-t-il voulu en même temps les plus passions de police, il sait n'avoir d'égards pour le génie ni pour le malheur, pour la maladie ni pour la gloire? (Commerce.)

Le *Journal du Peuple* publie un article où il prouve parfaitement bien que, sans une réforme politique, toute véritable réforme sociale est impossible. Voici en quels termes il répond sur ce point aux rédacteurs de la *Phalange*:

De ce que nous voulons commencer par une réforme politique pour mieux arriver à une réforme sociale, de ce que la nécessité légitime nos vœux, la première condition, dites-vous, c'est que la nation, avant de se jeter dans une crise, ait au moins la connaissance de la réforme sociale qu'elle veut exécuter.

Il y a du vrai dans ce que vous dites. Mais oubliez-vous que toute nation a un cœur et une tête, une fraction pensante et active à laquelle les bras obéissent? Oubliez-vous que deux hommes qui parlent, à plus forte raison qui agissent, font plus de bruit et de besogne que dix mille qui se taisent et se reposent? Oubliez-vous qu'en révolution les suffrages se pèsent et ne se comptent pas; qu'on n'a pas besoin de la coopération des masses quand on est résolu à préparer au milieu d'elles le laisser-faire, et qu'on peut se passer, sûr de l'acclamation générale, parce qu'on a compris les besoins et les droits de la majorité? Vous arguez des déceptions de 1830? Mais a-t-on toujours des Washington? Quel est le bon joueur qui n'a jamais perdu une partie? Quel est le bon tireur qui n'a jamais fait un faux coup?

Cessez donc votre guerre de mots, cessez ces escarmouches incomplètes; soyez persuadés que rationnellement nous concevons la logique et les règles de la théorie pure, mais croyez aussi que nous avons mesuré toute la virtualité du fait et les chances des exceptions.

Or, écoutez notre prédiction, vous qui avez abandonné le drapeau politique, celui de la réalisation du progrès, partout où elle peut s'opérer, pour l'utopie d'un plan réformateur dont l'ensemble, en l'admettant, ne pourrait se greffer que dans des siècles sur des mœurs transformées et des idées modifiées.

La réforme politique précèdera la réforme sociale. Une fois opérée, elle la développera.

Alors, ce que vous aurez de théories anticipées sera examiné; ce que vous avez d'applicable sera appliqué, ce que vous avez de faux sera rejeté.

Parce que la pensée sera libre. Parce que le pays sera représenté par des capacités morales. Parce que dans la constitution et les lois pourront s'encadrer tous les progrès possibles.

Voilà la marche des choses.

La cour royale de Lyon vient d'être appelée à son tour à juger dans l'affaire Bouchardy. Les débats ont commencé le 1er août et se sont prolongés jusqu'à une heure après minuit; c'est le procureur-général lui-même qui a pris la parole. L'arrêt a été rendu à l'audience du 2; il a statué, contrairement au jugement du tribunal correctionnel de première instance, qu'une poursuite pour vol contre Bouchardy père, déclaré par le jury non coupable d'assassinat, ne portait pas atteinte à l'autorité de la chose jugée; il a renvoyé Bouchardy fils; mais il a condamné Bouchardy père à cinq années d'emprisonnement, cinq ans de surveillance, 500 fr. d'amende, à la restitution de la somme volée et à 1,000 fr. de dommages-intérêts envers les héritiers Genin qui s'étaient constitués partie civile. Bouchardy père et Bouchardy fils, en entendant cet arrêt, se sont mis à sangloter.

Le 2 août était le jour anniversaire de l'assassinat de la femme Genin.

On se rappelle le malheureux événement du Jardin-Chinois, où M. Colombier, en voulant sauver l'un de ses fils, fut brûlé de telle sorte qu'il a succombé quelques jours après. Mme Colombier reste veuve avec trois enfants et près d'accoucher; nous appelons la bienfaisance au secours de cette dame dont la position est, comme on voit, des plus fâcheuses. Une souscription a été ouverte pour elle chez

MM. Orsel, maison Combalot, à la Guillotière;

Melouzy, café du Nord, aux Brotteaux;

Lardelier, café de la Minerve, place de la Comédie.

Nous recevons également dans nos bureaux les offrandes que l'on voudra bien y déposer pour cette famille qui est vraiment digne d'intérêt.

Le bateau à vapeur *L'Aigle* n° 2, remontant à Lyon, a failli périr mardi, à quatre lieues environ au-dessous de Valence. Le mécanicien s'étant endormi, dit-on, n'a pu arrêter le mouvement des roues au commandement qui lui en était fait. Le bateau a touché terre, et les cris des passagers qui se croyaient tous perdus ont causé un instant d'alarme. Heureusement que bientôt tout a été rentré dans le calme, grâce aux sages mesures du capitaine et des employés du bord. L'accident n'a eu aucune suite, et le bateau a continué tranquillement sa route vers Lyon, où il a débarqué sains et saufs tous ses voyageurs.

M. Delacroix, ex-acteur de notre Grand-Théâtre, aujourd'hui directeur du théâtre de Gand, se trouvant de passage à Lyon, où son talent a laissé des souvenirs qui ne sont point effacés, donnera dimanche, au Gymnase, une représentation composée de *Riche et Pauvre* et du *Jeune Mari*. Le public, nous n'en doutons pas, s'empressera de venir revoir l'artiste qu'il n'a point oublié, et qu'il a regretté souvent.

La 42^e livraison de la *Revue du Lyonnais* renferme les articles suivants:

Situation monumentaire des édifices publics de Lyon, travail consciencieux, mais un peu aride. C'est le rapport présenté au ministre de l'intérieur, en 1837, par M. Bard, inspecteur des monuments historiques de la ville de Lyon et du département du Rhône.

Clémence de Bourges, chronique lyonnaise, par M. Joanny Augier, dans laquelle sont mis en scène, avec les caractères divers que leur attribue l'histoire, Louise Labbé, Clément Marot, Jean Dupeyrat et sa maîtresse Clémence de Bourges.

Soumission de Lyon à Henri IV, extrait du journal de Pierre de l'Etoile.

Jean-Sébastien Truchet, par M. A. Roussillac.

Biographie de J.-A.-F. Ozanam. On y lit avec intérêt des détails sur la vie de ce médecin et une savante analyse de ses ouvrages. Cette notice a été lue par M. Levrat aîné à la société de médecine de Lyon, dans sa séance du 21 mai 1838.

Lyon et Jules Janin. Dans cet article, M. F.-Z. Collombet relève plusieurs bévues échappées au très-spirituel mais superficiel feuilletoniste des *Débats*.

L'Homme de la Roche, esquisse historique due à la plume de M. Arthur Guillot et empruntée au journal *l'Artiste*.

Duprez, par Mlle Jane Dubousson.

Chanson en patois lyonnais sur l'expérience aérostatique qui se fit à Lyon le 19 janvier 1784, attribuée à M. Réverony.

Poésies diverses, par Philibert Leduc, Josephin Soulayr, Antony Rénal.

On lit dans le *Garde national* de Marseille:

Le bassin de carénage, dont l'achèvement n'est pas éloigné, offre des particularités intéressantes à l'endroit des travaux actuels. A mesure qu'on fait éclater la roche pour y creuser le lit des eaux, l'explosion du pétard découvre des façons de grottes ornées de stalactites de la plus belle pâte et de la forme la plus menue, et des ruisseaux d'eau salée jaillissent de ces crevasses. Ces infiltrations viennent-elles de la Réserve, du Pharo ou de l'ause des Catalans? C'est ce qu'on ignore. Toujours est-il qu'elles donnent de la besogne à la machine chargée de tenir à sec le bassin. Il est défendu aux promeneurs d'enlever les fragments de stalactite éparés sur le chantier.

Paris, 1^{er} août 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. le maréchal Soult n'est pas encore arrivé ce matin à Paris, mais ce retard n'a rien qui doive nous surprendre, car le maréchal a dû s'arrêter en route dans les propriétés de M. de Mornay, son gendre. Il est attendu à Paris dans l'après-midi.

— M. Raban a été mis au secret le plus rigoureux. Sa femme et des apprentis détenus comme lui n'ont aucune communication entre eux.

— On annonce que M. Dubosc, ancien rédacteur en chef du *Journal du Peuple*, a été arrêté dans la journée d'hier. On ignore à quoi se rattache cette arrestation.

— On évalue à près de 300,000 le nombre des Anglais qui ont quitté la Grande-Bretagne, depuis le couronnement de la reine Victoria, pour voyager sur le continent, ou pour aller assister au sacre de l'empereur d'Autriche.

— C'est aujourd'hui, 1^{er} août, que 672,000 esclaves des colonies anglaises doivent être émancipés d'après le bill adopté par la chambre du parlement.

— A l'occasion du passage de M. de Châteaubriand à Toulouse, M. le maire a fait ouvrir un registre destiné à recevoir les noms de ceux des visiteurs du Capitole dont la ville tiendrait à conserver le souvenir. M. de Châteaubriand a ouvert ce registre par sa signature.

— On lit dans les journaux belges:

« On dit que M. Dujardin, secrétaire-général du ministère des finances, sera chargé de suivre, auprès de la conférence, les négociations relatives à la dette; on ajoute qu'il est possible qu'un second plénipotentiaire soit adjoint à M. Van de Weyer. »

M. Billiard nous prie d'annoncer qu'une perquisition faite à son domicile n'a produit aucun résultat; que cependant, après une recherche minutieuse dans les papiers où elles se trouvaient confondues, le commissaire de police a été sur le point de saisir cinq lettres: une de Mlle Grouvelle, relative à des œuvres de bienfaisance; une de son frère, où il n'est question que d'affaires d'intérêt privé; les trois autres, de MM. Béranger, La Mennais et Trélat, écrites à M. Billiard au sujet de son ouvrage sur l'*Organisation démocratique de la France*. Ces messieurs verront qu'il est désormais impossible de rien écrire sans être compromis.

Le commissaire de police avait eu aussi la pensée de saisir le plan d'un pavillon à trois tourelles, qu'il prenait pour le plan d'une machine infernale.

Il a également cru trouver un plan de complot dans l'invitation à une conférence avec quatre députés ministériels, dont on ne pouvait supposer que les noms fussent suspects au gouvernement.

Le commissaire a laissé toutes ces pièces sur une table, sans doute pour indiquer à M. Billiard qu'elles avaient plus particulièrement fixé son attention.

Voilà donc la liberté qu'on nous a faite! Un citoyen paisible et honnête, un ancien préfet, un ancien secrétaire-général du ministère de l'intérieur, un homme d'études enfin, auteur d'un livre dont M. Guizot a rendu compte, M. Billiard ne peut aller passer quelques jours à la campagne sans trouver, à son retour, son domicile violé, les serrures de ses tiroirs brisées, ses papiers bouleversés, ses secrets de famille livrés à la curiosité officielle des agents de police!

Et comme si ce n'était pas assez, voici que l'illustre auteur des *Paroles d'un Croyant*, M. La Mennais, devient, lui aussi, victime de ces indignes tracasseries. On envahit son foyer; depuis la cuisine jusqu'aux endroits les plus secrets de sa demeure, tout est visité avec la plus étrange inquiétude. Et quel est le résultat de toutes ces recherches? Grand triomphe pour les perquisiteurs! Ils sont en possession de deux lettres, l'une de bienfaisance, l'autre entièrement étrangère à toute idée de complot. Quel sanctuaire sera donc désormais respecté? Faudra-t-il que pour la police toutes les maisons deviennent de verre?

En vérité, nous ressentons quelque honte, nous citoyens d'un pays qu'on appelle libre, de dire sur quelle base se sont appuyées les recherches injurieuses dont M. La Mennais a eu à se plaindre. Une lettre écrite par lui à M. Raban, relativement à la fondation d'un nouveau journal, il n'en a pas fallu, dit-on, davantage pour désigner aux soupçons du pouvoir actuel celui qui, dans ses écrits, a si constamment plaidé la cause de l'ordre, celui qui, avec une éloquence à la fois si vive et si onctueuse, a protesté contre l'anarchie intellectuelle et morale où la société est tombée.

Pourquoi l'arrestation de M. Dubosc, homme de lettres distingué et d'un patriotisme intelligent? Cette arrestation serait-elle le complément de celle de M. Raban? Nous verrons bien comment tout cela se trouvera justifié. (Le Bon Sens.)

Faits Divers.

Voici les noms des dix plus anciens cavaliers de l'armée française:

Paul Brick, maréchal-des-logis au 1^{er} lanciers, 35 ans 10 mois de service, 13 campagnes;
Etienne Caron, maréchal-des-logis-trompette à l'école de cavalerie, 35 ans 7 mois de service, 13 campagnes;
Pierre-Nicolas Schaffner, même grade au 1^{er} carabiniers, 35 ans de service, 12 campagnes;
Frédéric Spicher, maréchal-des-logis au 5^e lanciers, 34 ans 6 mois de service;
Ernest Garbé, maréchal-des-logis-trompette au 2^e lanciers, 32 ans 9 mois de service;
Pierre Janot, maréchal-des-logis au 2^e dragons, 32 ans 5 mois de service, 11 campagnes;
Alexandre Dumoutiers, brigadier au 1^{er} lanciers, 31 ans 8 mois de service, 8 campagnes;
Jacques Barbe, maréchal-des-logis au 2^e cuirassiers, 30 ans 4 mois de service;
François Clavel, hussard de 1^{re} classe, 3^e hussards, 30 ans 5 mois de service;
François Muller, maréchal-des-logis-chef au 2^e carabiniers, 30 ans 5 mois de service.

— Lundi, un monsieur âgé d'une soixantaine d'années, vêtu d'une manière très-élégante, se promenait tête nue dans la rue Saint-Honoré; arrivé devant la boutique du sieur Lacour, chapelier, il entre, prend à l'étalage un magnifique castor gris, le met sur sa tête et continue tranquillement en se dirigeant vers les Champs-Élysées.

Le chapelier, tout ébahi de cette manière de faire emplette d'un chapeau et de l'aplomb de sa nouvelle pratique, donne ordre à son apprenti de suivre au moins le monsieur et de s'assurer de sa demeure. L'apprenti suit son chapeau gris rue d'Alger, rue de Rivoli; il entre derrière lui sur la terrasse des Feuillants; mais parvenu au Pont-Tournant et le voyant près de disparaître au milieu des têtes qui garnissent la place de la Concorde, il prend le parti désespéré de crier au voleur et de sauter sur le chapeau qui menace de prolonger indéfiniment sa promenade.

Déjà la foule entoure le monsieur si énergiquement apostrophé; mais, sur ces entrefaites, arrive tout essoufflé un domestique en livrée qui demande à l'apprenti le prix de son chapeau, et s'empresse de le solder en disant qu'il est chargé de suivre M. B..., son maître, dont l'esprit est un peu dérangé, et de payer ainsi tout ce qu'il lui prend fantaisie de s'approprier.

M. B... reprend le chapeau gris des mains de son domestique, le met sur sa tête et continue imperturbablement sa promenade.

Variétés.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 30 juillet 1838.

L'Académie des Sciences a livré aujourd'hui à l'impression le rapport de la commission chargée, sur l'invitation de M. le ministre de la guerre, de rédiger des instructions pour une exploration scientifique de l'Algérie. Ces instructions, qui embrassent à peu près toutes les branches de la science humaine, ont été fournies par les différents membres de l'Académie composant la commission. — M. Duméril a fourni les instructions pour la partie zoologique.

L'exploration de l'Algérie paraît devoir fournir des résultats intéressants pour toutes les branches de l'histoire naturelle des animaux. Si l'on pouvait pénétrer librement dans la région montagneuse de la régence, il est probable qu'on y rencontrerait des mammifères nouveaux ou peu connus, surtout parmi les petites espèces, et principalement des reptiles, des poissons d'eau douce, des coquilles terrestres et fluviales, et des insectes curieux; mais les explorations des animaux terrestres, pour être opérées avec avantage et sécurité, exigeraient la présence d'un zoologiste instruit, spécialement attaché dans ce but au quartier-général de l'armée. Les recherches et les observations, qui seraient plus faciles, plus fructueuses, et qui auraient une grande importance, devraient être portées sur l'examen et la récolte des poissons de rivage, des mollusques, des annélides, et principalement des zoophytes, qui se trouvent en abondance sur le territoire algérien.

M. Ad. Brongniart a donné les instructions pour la botanique.

C'est à un célèbre botaniste français, Des Fontaines, qu'on doit les premières connaissances exactes et étendues sur la végétation du nord de l'Afrique, et ce fut l'Académie des Sciences qui, en 1783, lui donna la mission d'étudier l'histoire naturelle de ces contrées. Le séjour qu'il fit dans les régences de Tunis et d'Alger lui permit de recueillir beaucoup de productions végétales de cette région, et il les fit connaître avec une rare perfection dans son bel ouvrage qui a pour titre: *Flora Atlantica*.

Les recherches botaniques modernes devraient successivement se diriger sur trois régions bien différentes: Alger et ses environs; Oran, Arzew, Mostaganem, et, s'il était possible, Tlemcen et Mascara; enfin, Bone, la Calle, Bougie et surtout Constantine, à peine visitée par Des Fontaines.

M. Elie de Beaumont a été chargé de rédiger les instructions pour la partie géologique. Son rapport, rédigé avec tout le soin et le talent qu'il apporte le savant académicien dans tous ses travaux, est trop long pour qu'il nous soit possible de l'analyser ici; il signale principalement aux savants chargés des observations le sol uni et presque horizontal de la plaine de la Méridja, les salines terrestres qui existent dans les environs d'Arzew. Il serait intéressant d'examiner quelles relations peuvent exister entre le sel répandu ainsi superficiellement et les masses de sel gemme qui existent aussi dans l'Algérie.

Indépendamment de ces recherches purement scientifiques, M. Elie de Beaumont indique des recherches d'un assez grand intérêt industriel (la recherche du combustible fossile) à l'ingénieur des mines chargé de la géologie dans la prochaine expédition.

C'est M. le comte Bory de Saint-Vincent qui a rédigé les instructions sur les travaux à faire concernant la géographie et la topographie. M. Bory ne pense pas qu'il soit nécessaire, pour faire le mieux possible connaître la géographie ancienne et moderne des provinces barbaresques, de rédiger d'autres instructions que celles que le général Bernard adressa lui-même à M. le maréchal-gouverneur. Il insiste toutefois pour qu'il soit établi un zoologiste et un entomologiste en résidence à Constantine.

Les instructions médicales pour la commission ont été données par M. Serres. Son premier soin s'est porté sur les maladies endémiques, les fièvres de marais, les fièvres intermittentes et rémittentes dont la gravité est si souvent rebelle à tous les moyens de l'art. Après les endémies marécageuses, les épidémies sont le fléau le plus à redouter pour l'Algérie. La variole, la cécité, si commune parmi les Arabes, devront fixer l'attention. Enfin la commission devra particulièrement s'attacher à rechercher quelles sont en général les maladies cutanées qui

régnent dans l'Algérie, et quelles sont les races qu'elles affectent le plus spécialement.

M. le baron Séguier fils a fourni l'indication succincte de quelques observations à faire sur l'industrie algérienne. L'essence des bois employés dans les édifices et constructions diverses mérite de fixer l'attention. Cet examen ferait connaître ce qu'était le fameux cytre atlantique dont parlent Horace et Pliny, nom qu'on ne sait plus à quel arbre rattacher aujourd'hui. L'étude de la matière, de la nature des tissus, la description des métiers, le tannage des cuirs, leur préparation pour en former le maroquin, doivent fixer l'attention. La pêche du corail, dont il se fait sur ces parages un si grand trafic, mérite à elle seule un examen particulier.

M. Poncelet a donné ses instructions relativement à la mécanique. Elles se rattachent aux instruments, outils, machines ou procédés mécaniques dont les habitants de l'Algérie font usage pour la mouture des grains, la culture du sol, le travail des bois et des métaux, la fabrication des étoffes et autres objets d'art. On remarquera les différences essentielles qu'ils peuvent avoir avec les nôtres, ainsi que l'origine et l'époque de l'introduction de ces machines ou instruments dans le pays. M. de Freycinet a été chargé de rédiger celle des instructions qui se rapporte à l'hydrographie et à la marine. On devra étudier les positions géographiques, la description des côtes et les marées. Quoique ce soit une idée reçue qu'il n'existe point de marée dans la Méditerranée, cette question cependant est loin d'avoir été examinée avec la minutieuse attention que comportent les méthodes d'observation moderne.

De l'action et de la marche des turbines, par M. Poncelet. — L'Académie des Sciences a accueilli, dans plusieurs de ses séances, avec un intérêt très-vif, la communication de divers résultats d'expériences sur les effets mécaniques de la turbine de M. Fourneyron, machine ingénieuse qui est venue se placer au rang des meilleures roues hydrauliques connues, de

celles surtout qui doivent leur état actuel de perfection au développement des idées mécaniques et plus spécialement aux applications du principe des forces vives. On n'en doit pas moins être surpris de voir que la connaissance des propriétés essentielles de cette roue soit due presque exclusivement à l'expérience, et que la théorie en soit si peu avancée; car on ne peut considérer comme entièrement satisfaisante celle que l'auteur en a lui-même présentée dans l'un des *Bulletins de la société d'encouragement*, et l'on s'aperçoit sans peine aussi que les anciennes solutions de l'illustre Borda, malgré les perfectionnements et l'extension qu'elles ont reçus dans ces derniers temps, ne sauraient ici recevoir une application directe, à cause de l'engorgement qui peut survenir dans les tuyaux d'évacuation de la roue, et de la réaction occasionnée par la présence de ces tuyaux, sur la masse du liquide qui s'écoule incessamment par les orifices injecteurs du réservoir. Il résulte en effet de cette double circonstance dont il n'avait été jusqu'ici tenu aucun compte, dans la théorie des roues comprises sous le nom de turbines.

La qualité essentielle de la turbine-Fourneyron ne réside pas seulement dans la propriété qu'elle possède de marcher très-vite et de pouvoir être noyée dans l'eau du bief inférieur sans trop d'inconvénients pour l'effet utile; car le dispositif des roues verticales à aubes courtes en est déjà pourvu, mais bien dans cette heureuse idée de faire arriver l'eau horizontalement par tout le pourtour intérieur de la roue, et de la faire dégorgée par la partie la plus étendue par sa circonférence extérieure. Il en résulte effectivement que, dans la plupart des applications à l'industrie, cette roue permet, sous de très-petites dimensions et par conséquent avec une faible dépense en argent et en force, un débit d'eau pour ainsi dire illimité; que l'écoulement s'y opère d'une manière facile, et en quelque sorte sans entraves; qu'enfin elle fonctionne sous toutes les chutes, ou à peu près, et à toutes les vitesses, sans éprouver de la part du

poids de ses propres parties, et de celui de l'eau qui la met en action, ce surcroît de résistance qui se fait sentir dans presque toutes les roues existantes, et se trouve accompagné d'inconvénients fâcheux dans celles dont l'axe est vertical. La théorie leur effet utile est susceptible de s'améliorer très-délicatement; indéfiniment par une mauvaise disposition de l'ensemble des parties, mais surtout par une fausse appréciation de la vitesse ou de l'ouverture qui convient aux orifices d'écoulement.

BOURSE DE PARIS DU 1^{er} AOUT.

Cinq pour cent.	111 50	111 35	111 30	111 30
— fin courant.	111 25	111 35	111 25	111 20
Quatre pour cent.	103 50			
Trois pour cent.	80 90	80 95	80 90	80 95
— fin courant.	80 85	80 95	80 85	80 90
Rentes de Naples.	99 15	99 15	99 15	99 15
— fin courant.	99 20	99 25	99 20	99 25

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 3 août 1858. — Deuxième début de Mlle Pauline Gobert. — 1^o LE SECRET DU MÉNAGE, comédie. — 2^o LE COMTE ORY, opéra. — 3^o LES MEUNIER, ballet. — Sept heures.

GYMNASE-LYONNAIS.

Vendredi 3 août 1858. — 3^e représentation de M. Odry. — 1^o ELLE EST FOLLE, vaud. — 2^o LA CARMAGNOLE, vaud. — 3^o LES SALTIMBANQUES, vaud. — Six heures 1/2.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

Librairie.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE STÉNOGRAPHIE,

ou

DE L'ART D'ÉCRIRE AUSSI VITE QUE L'ON PARLE,
PAR M. SILVIN.

En vente chez MM. Giberton et Brun, petite rue Mercière, n° 11. (5023)

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^e Vignat, avoué, quai de la Baleine, n° 16, à Lyon.

VENTE ET ADJUDICATION DÉFINITIVE,

En l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, du samedi onze août mil huit cent trente-huit, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance,

EN SEPT LOTS, SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE,

D'immeubles dépendant de la succession de M. Joseph-Etienne Vincent, situés à Condrieu (Rhône).

Le premier lot, composé de la maison bourgeoise, cours, écurie, tenailler, cuve, pressoir, du corps de bâtiments appelé la Moga, jardins, parterre, enclos, etc., est estimé 22,156 f. 80 c.

Le second lot, composé du pré dit Lavallette, est estimé 2,994 60

Le troisième lot, composé de la terre du Champ-du-Bourg, est estimé 2,748 80

Le quatrième lot, composé des deux terres de la Plaine, est estimé 826 55

Le cinquième lot, composé de la vigne Châtillon, est estimé 1,654 »

Le sixième lot, composé de la vigne Pellissonne, est estimé 2,970 »

Le septième et dernier lot, composé du corps de domaine de la Caille, consistant en bâtiments, pavillon, terres, verger, châtai-gneraie, prés, bois, vignes, etc., est estimé 15,189 64

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Vignat, avoué poursuivant. Signé VIGNAT. (1674)

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue Tramassac, n° 2.

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du samedi dix-huit août mil huit cent trente-huit, à midi,

D'immeubles formant un corps de domaine, situés en la commune de Nuelles pour la presque totalité, et en la commune de Châtillon-d'Azergues pour une faible partie, expropriés au préjudice du sieur André David.

Mise à prix : 15,000 fr. (1675)

(1676)

Même étude.

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du samedi dix-huit août mil huit cent trente-huit, à midi.

D'immeubles ruraux situés sur la commune de Nuelles, vendus en suite de surenchère sur aliénation volontaire contre César Favre, Benoit Beau et Claude Pathoud.

Ces immeubles, consistant en deux tenements de prés et terre, seront vendus en deux lots.

La mise à prix du premier lot est de 1,386 fr.

La mise à prix du deuxième lot est de 1,210 fr. sauf l'enchère générale.

ANNONCES DIVERSES.

(5024) A VENDRE. — La propriété de M. Thibaudier, ex-maire de Millery (Rhône), se composant de maison de maître et bâtiments d'exploitation, jardin, vignes, prés et terres labourables.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Bertholon, notaire à Millery, ou à M. Paul Donnat, à St-Alban-du-Rhône (Isère).

Découverte importante. — Brevet d'invention de dix ans.

Le gouvernement, voulant récompenser les découvertes utiles à l'humanité, a accordé à M. Justin Diacon un BREVET d'INVENTION de dix ans pour l'invention d'un spécifique pour la destruction des punaises, rats, souris et grillons. Des préparations qu'on peut employer sans le moindre danger ne laissent rien à désirer pour la réussite. Des essais nombreux et des certificats honorables délivrés à l'auteur attestent sa supériorité sur toutes les autres préparations.

Dépôt général à Lyon, chez M. Borelly, pharmacien, place de la Préfecture, n° 15. — A Grenoble, Desmures, coiffeur, place aux Herbes. — Bourg, Perrodin, épicière. — St-Symphorien-d'Ozon, Champ, pharmacien. — Rive-de-Gier, Bal, pharmacien. — Villefranche, Batillat, pharmacien. — St-Louis. — Annonay, Dufour, pharmacien. — Belley, Bouffaud, épicière. — Bourgoin, Revol, papetier, Grande-Rue. — Montbrison, Lenoir, Fouloux, marchand-drapier. — Oullins, Jaricot, épicière, près l'église. — Montluel, Charvet, épicière, sur la place. — Mornand, Gutton, épicière. — Tarare, Michel, pharmacien. — Vienne, Mesny Favard, négociants. — Voiron, Garon, épicière. — Lamure, Aubaud, épicière. — Givors, Charvet. — Le Péage de Roussillon, Guérin Pascal.

Toutes les localités dont il n'est pas parlé dans cette annonce, et qui appartiennent aux départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et de l'Ardeche, auront sous peu des sous-dépôts. Les personnes qui désireraient s'occuper de cette vente n'auront qu'à s'adresser à M. Borelly, pharmacien à Lyon, qui est seul chargé de fournir ces localités. (Affranchir.) (2001)



AVIS.

Le public est prévenu que le service des fourrages à exécuter dans le département de l'Isère, du 1^{er} octobre 1858 au 31 décembre 1862, va être traité au moyen d'un marché à prix ferme, suivant le cahier des charges que M. le ministre secrétaire d'état de la guerre a arrêté le 13 septembre dernier.

Les places principales de consommation sont Vienne et Grenoble.

Le nombre de chevaux formant la base de la fourniture est de 600.

L'adjudication sera passée le 25 septembre prochain, à midi, dans une des salles de la mairie de Grenoble, sur soumissions cachetées, et d'après les prix limités que M. le ministre aura fixés; la commission chargée de procéder à cette adjudication sera composée ainsi qu'il suit :

Un membre du conseil municipal de Grenoble ;

Le commandant de la gendarmerie du département de l'Isère ;

Et le sous-intendant militaire, président.

Les personnes qui voudront concourir à l'adjudication pourront prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux du sous-intendant militaire, à Grenoble, et dans ceux de M. le sous-préfet, à Vienne; elles devront déposer dans ceux du sous-intendant militaire, à Grenoble, avant le 1^{er} septembre prochain, pour tout délai, une déclaration indiquant cette intention, ainsi que leurs nom, prénoms, domicile et qualité; il en sera donné récépissé; le cinq septembre, elles recevront un avis sur leur admission à présenter une soumission définitive, laquelle sera remise au président de la commission, le vingt-cinq septembre prochain, à midi; elle sera écrite sur papier timbré et conforme au modèle faisant suite au cahier des charges. Cette soumission devra être accompagnée d'un récépissé constatant le dépôt en numéraire, fait à la caisse du receveur-général du département, d'une somme de 6,000 f. La soumission sera scellée de plusieurs cachets et portera pour suscription : Soumission définitive pour la fourniture de fourrages dans le département de l'Isère. (7065)

ASSOCIATION CIVILE DES ACTIONNAIRES

AUX MINES DE HOUILLE.

Messieurs les actionnaires sont prévenus que lundi 6 courant les intérêts échus au 31 juillet dernier se paieront chez MM. André Charvet et Co, banquiers, port Saint-Clair. (1674 bis)

(5018) A VENDRE avec ou sans marchandises. — Un fonds de rubans très-achalandé, situé dans le meilleur quartier de la ville.

S'adresser à M. Chambet, libraire, quai des Célestins.

(8001) On demande un versement de 5 à 10,000 fr. dans un commerce lucratif, avec sûreté pour le capital. On offre un emploi pour le voyage et les écritures.

S'adresser à M. Cornaton, descente du Pont-de-Pierre, n° 2, au 1^{er}, à Lyon.

(2038) Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, de GEORGÈ, pharmacien, est toujours en dépôt chez M. MACORS, à Lyon, rue St-Jean, n° 30. — Le prix des boîtes est de 12 sous et 24 sous, avec l'instruction.

COMPAGNIE
D'ASSURANCES GÉNÉRALES
SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (901)

GUÉRISON
DES
Maladies Secrètes.

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3445)